

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2019

Nombre de conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 11  
Absents / Excusés : 08  
Pouvoir : 04

L'an deux mille dix neuf

Le vingt-sept mars,

le Conseil Municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 mars 2019

Mme SCAFFINI a été désignée comme secrétaire de séance

**PRESENTS** : M. COURREGELONGUE - Mme MARTINETTI BRICE - M. LEBEDINSKY - M. PAULAY - M. PIRA - Mme RATINAUD - Mme SCAFFINI - Mme ZOIA - M. SCANDIUZZI - Mme PINASSEAU - M. TREZEGUET

**POUVOIRS** : Mme VALENTI à M. COURREGELONGUE - Mme DELRIEU GILLET à Mme RATINAUD - M. GILLE à M. LEBEDINSKY - M. LATASTE à M. PIRA

**ABSENTS / EXCUSES** : Mme DELRIEU GILLET - M. GILLE T - M. JUIN - M. LATASTE - M. MENIER - M. VALENTI - Mme VALENTIN - M. BLANCHARD

Le compte rendu de la séance du 13 février 2019 est accepté à l'unanimité

### 1. **Budget : Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018 ;**

#### Vote du compte de gestion 2018:

Monsieur Christophe COURREGELONGUE expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur José ABENIA de la trésorerie à la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### Vote du compte administratif 2018:

Monsieur PIRA, Adjoint aux finances, explique par chapitres et articles le compte administratif 2018. Il expose le résultat du compte administratif comme suit :

<b>Investissement</b>			
Dépenses		Prévu :	<b>770 355,00</b>
		Réalisé :	<b>291 226,90</b>
		Reste à réaliser :	<b>309 480,00</b>
Recettes		Prévu :	<b>770 355,00</b>
		Réalisé :	<b>350 635,60</b>
		Reste à réaliser :	<b>193 310,00</b>
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses		Prévu :	<b>1 478 529,64</b>
		Réalisé :	<b>1 109 777,89</b>
		Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes		Prévu :	<b>1 478 529,64</b>
		Réalisé :	<b>1 384 854,55</b>
		Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>			
Investissement :			<b>59 408,70</b>
Fonctionnement :			<b>275 076,66</b>
Résultat global :			<b>334 485,36</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : EXCÉDENT	275 076,66
Affectation complémentaire en réserve (1068)	56 761,30
Résultat reporté en fonctionnement (002)	218 315,36
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT	59 408,70

## **2. Médiathèque/Bibliothèque : approbation de l'avant-projet définitif de l'architecte Fabrice PEYRAUD**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 04 avril 2019, un marché de maîtrise d'œuvre en vue du déplacement, mise aux normes sécurités et accessibilité de la bibliothèque / médiathèque avec M. PAYRAUD, architecte.

Il est rappelé qu'au stade de la consultation de la maîtrise d'œuvre, le montant prévisionnel des travaux était de 290 000 HT.

Conformément à la mission, l'architecte a réalisé les études d'Avant-Projet Définitif (APD) et a arrêté le montant des travaux à la somme de 290 000 HT.

A ce titre, le Conseil municipal est informé du coût du projet au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD). La rémunération définitive de l'équipe de Maîtrise d'œuvre pourra ainsi être fixée sur la base de ce montant. Le lancement du projet est inscrit dans le BP 2019(compte 2313)

M. Le Maire explique l'avant-projet de la bibliothèque et expose les plans réalisés par l'architecte.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **3. Médiathèque/Bibliothèque : lancement de la procédure des marchés publics (MAPA) pour les travaux de déplacement, mises aux normes et accessibilité de la bibliothèque/médiathèque (12 lots).**

Monsieur le Maire explique que vu l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que la délibération du Conseil Municipal charge le Maire de souscrire un marché. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme de travaux de bâtiments relevant de la procédure adaptée et énonce les caractéristiques essentielles de ce programme.

Monsieur le Maire rappelle que le montant prévisionnel du marché est estimé à 290 000 euros HT

La procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Monsieur le Maire explique que le marché sera composé de 12 lots :

- Lot 1 Démolitions, gros œuvre, réseau extérieur.
- Lot 2 Etanchéité
- Lot 3 Charpente bois / Couverture
- Lot 4 Serrurerie (pergola et clôture)
- Lot 5 Menuiserie extérieure aluminium
- Lot 6 Menuiserie bois
- Lot 7 Plâtrerie Isolation
- Lot 8 Carrelage faïence
- Lot 9 Peinture, revêtement de sol PVC
- Lot 10 Plomberie sanitaire
- Lot 11 Electricité
- Lot 12 Chauffage climatisation VMC

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure adaptée, d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à ce programme ; et de donner délégation à M. Le Maire pour toute la durée de la procédure du marché.

### **4. Adressage : choix des devis et couleurs des plaques des nouvelles rues**

Mme SCAFFINI présente les devis de deux entreprises : SES et Signaux Girod

Le conseil municipal accepte le devis « le moins disant » soit le devis de Signaux Girod

Mme SCAFFINI présente les couleurs et les plaques.

Après débat, le conseil municipal choisit :

- Le liseré des plaques : ligne rectiligne et simple ( sans effets)
- En police d'écriture : Helvetica medium
- La couleur pour le fond : Bordeaux
- La couleur des lettres : Crème
- En police d'écriture pour les chiffres : Helvetica medium

Il est précisé que la pose des poteaux avec les plaques des noms de rues sera réalisée par la commune. Les plaques des numéros seront fournies aux habitants qui les positionneront ;

## **5. Personnel communal : avancement de grade 2019**

Monsieur le Maire présente le tableau d'avancement du personnel communal pour l'année 2019, il expose le choix du bureau :

- PERNIGOTTO Valerie : actuellement Adjoint technique territoriale, passage au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- FAGEOLLE Sandrine : actuellement Adjoint technique territoriale, passage au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire explique que l'avancement de grade sera effectif à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et que le dossier doit être approuvé en comité technique du CDG47 au mois de Mai

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Les autres avancements de grade sont différés.

## **6. Sécurité : Présentation du projet de vidéo protection et de la participation citoyenne**

Monsieur le Maire expose le projet de vidéo protection et la participation citoyenne. La préfecture a transmis le dossier technique.

M. LEBEDINSKY explique que l'adjudant VIARD doit venir en Mairie le 24 avril 2019 afin de monter le dossier et donner les éléments réglementaires pour les vidéo protections. Il rappelle que le système LAPI est déjà présent à Sainte Bazeille et que le référencement des personnes pour la participation citoyenne est en cours.

## **7. Motion : desserte des gares de Marmande et d'Agen par les trains intercités**

Monsieur le Maire explique que la grille horaire du train d'équilibre du territoire (TET) Bordeaux-Marseille envisagée pour 2020 prévoit 14 arrêts par jour en Lot-et-Garonne : dix à Agen et quatre à Marmande. Par ailleurs, les trains desservant Marmande ne desserviront pas Agen, et réciproquement.

Considérant que cette approche fait tourner le dos à deux grandes agglomérations de notre département ;

Considérant que ce projet prive ces deux agglomérations d'une liaison rapide, sans arrêt intermédiaire, complément indispensable à la desserte TER ;

Considérant que si cette ligne était correctement entretenue, les temps de parcours de gare à gare seraient bien meilleurs et permettraient un arrêt en gare d'Agen et en gare de Marmande.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la motion

- S'oppose à la nouvelle grille horaire telle que prévue ;
- Souhaite que soit revue la grille horaire 2020 envisagée pour notre département afin qu'elle permette une liaison rapide entre Marmande et Agen ;
- Demande que les travaux de maintenance nécessaires sur cette ligne soient rapidement entrepris.

## **8. Travaux en cours**

Monsieur LEBEDINSKY fait le bilan des différents travaux d'entretien courant. La serrure du local élémentaire a été abîmée : tentative de cambriolage est suspectée.

Il faut prévoir pour 2019 de changer tous les blocs secours défectueux des bâtiments.

## **9. Questions diverses.**

- Parcelle de bois à proximité de la parcelle communale G0192 à « Sartre ».  
Monsieur le Maire explique que la parcelle G 0189 à côté de l'ancienne déchèterie communale (G0192) est en vente avec plusieurs autres parcelles (lot complet de 2 hectares). La commune ne s'oppose pas à la vente mais il est proposé de demander à l'acquéreur de vendre la parcelle G0189 après l'achat. Une visite avec les acheteurs-vendeurs est prévue sur place. Accord du conseil municipal.  
M. PAULAY propose de faire signer un engagement de vente au futur acquéreur si besoin.
- M. PIRA fait le bilan de l'opération de bornage de la parcelle privée G193 (aussi en vente). Elle dessert la parcelle communale G 0192 et il propose au conseil municipal de mettre dans l'acte de vente la servitude pour accéder au terrain de l'ancienne déchèterie.
- *Plan des travaux de voiries de VGA* : Des enduits d'usures seront refaits pour toute la VC 24 (la rue du stade), sur le chemin rural Gautié, sur les VC 107, 1 et 5.
- *Le parking de la salle des fêtes* est abîmé et une grande flaque se forme à l'entrée. Il est prévu d'en rénover la surface et de revoir l'écoulement des eaux pluviales.
- A noter : les services de VGA vont lancer une enquête sur l'état des routes communautaires.
- *Le Tour de l'Avenir 2019* (Tour de France des Espoirs) aura lieu le 15 août 2019. La caravane passera sans neutraliser la circulation sur un créneau de 6 minutes environ.
- Monsieur le Maire explique qu'un « *plan guide* » avec publicité est en cours sur la commune, les commerçants seront sollicités très prochainement.
- Monsieur le Maire explique qu'une antenne pour Orange sera installée prochainement sur le pylône de diffusion SFR au lieu-dit Nines.
- *Val de Garonne* informe qu'il existe une démarche lutte contre le gaspillage alimentaire ; la commune peut y participer et il faut contacter l'animateur zéro déchet.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 10 avril 2019 à 20 h 30

**La séance est levée à 23 h 17**